



Coalition for the International Criminal Court
www.iccnw.org

AVIS POUR INFORMATION
26 novembre 2009

Contact :
Oriane Maillet,
Tél : +31 (0) 646200670
E-mail : maillet@iccnw.org

Mariana Rodriguez Pareja,
Tél : +31 (0) 620471349
E-mail : rodriguez@iccnw.org

**LE PROCUREUR DEMANDE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE DE LA CPI
AU KENYA**

*Le Procureur Demande aux Juges l'Autorisation d'Enquêter sur des Crimes Allégués
Commis Pendant les Violences Postélectorales de 2007-2008*

QUOI : Le 26 novembre 2009, le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo a demandé à la Chambre préliminaire II l'autorisation d'ouvrir une enquête sur les crimes qui auraient été commis au Kenya dans le cadre des violences postélectorales de 2007-2008. Les juges de la Chambre préliminaire II devront déterminer s'il existe ou non une base raisonnable justifiant l'ouverture d'une enquête et si la situation relève de la compétence de la Cour.

POURQUOI : Le Kenya a signé et ratifié le Statut de Rome de la CPI et est donc État partie à la CPI. En devenant un État partie, le Kenya a accepté la compétence de la Cour sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide commis sur son territoire ou par l'un de ses ressortissants, ouvrant ainsi la voie à une enquête du Procureur sur des actes qui ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites par les autorités nationales.

COMMENT : Cette situation est la première pour laquelle le Procureur de la CPI cherche à ouvrir une enquête *proprio motu*, c'est-à-dire de sa propre initiative conformément à l'article 15 du Statut de Rome. En effet, les autres situations actuellement en cours devant la Cour ont été déférées au Procureur par des États parties ou par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour que la Cour ouvre une enquête, la situation doit lui avoir été déférée par un État partie, le Conseil de sécurité de l'ONU ou ouverte par le Procureur lui-même, après autorisation des juges.

COMMENTAIRES ET CONTEXTE :

« Étant données l'incapacité du gouvernement à créer un tribunal spécial pour le Kenya et la faiblesse du système judiciaire national, le Procureur de la CPI a tout à fait raison de demander l'ouverture d'une enquête sur les violences postélectorales au Kenya », a affirmé James Gondi, Responsable de programme à la Commission internationale des juristes-Kenya (ICJ-Kenya), avant d'ajouter « nous nous réjouissons de la demande déposée aujourd'hui puisqu'elle constitue un fort signe d'espoir pour les victimes que la justice sera faite au Kenya ».

« Nous appelons aujourd'hui la Cour à développer un plan de sensibilisation et de communication clair pour expliquer le rôle de la CPI au Kenya et pour ouvrir le dialogue avec les communautés affectées le plus rapidement possible », a déclaré Stephen Lamony, Officier de Liaison pour l'Afrique et Conseiller sur les pays en situation. « Dans ce processus, la Cour devrait consulter la société civile locale et les médias pour concevoir des stratégies de communication adaptées à la situation au Kenya, » a-t-il ajouté.

Le 16 juillet 2009, le Procureur avait reçu six cartons contenant des documents et des pièces à charge rassemblés par la Commission Waki, une commission d'enquête internationale créée par le gouvernement kenyan pour enquêter sur les violences qui ont éclaté entre décembre 2007 et février 2008, suite aux élections présidentielles. Parmi les pièces se trouvait une enveloppe scellée contenant une liste de suspects identifiés par la Commission Waki comme étant responsables des violences.

Le Procureur a également reçu de la part des autorités kenyanes des informations relatives aux mesures de protection des témoins et à l'état d'avancement de la procédure ouverte par les autorités nationales. Jusque-là, les initiatives pour poursuivre les responsables des violences postélectorales ont abouti à la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation et à des débats au sein du gouvernement pour l'utilisation de l'appareil judiciaire commun à la place de la création d'un tribunal spécial tel que le conseillait la Commission Waki. Les amendements constitutionnels qui auraient permis de créer un tribunal spécial n'ont pas fait l'objet du consensus requis au Parlement, ce qui a empêché le gouvernement de lancer les poursuites avant la date limite de fin septembre 2009, date choisie conjointement par le Procureur de la CPI et la délégation du gouvernement kenyan qui s'est rendue à la CPI le 3 juillet 2009.

Le Procureur a plaidé pour une « stratégie basée sur trois axes » qui impliquerait l'ouverture de poursuites devant la CPI à l'encontre des principaux responsables, associées à la mise en œuvre de procédures nationales, définies par le Parlement kenyan, pour juger les autres responsables de ces violences ainsi que la mise en place d'autres réformes et mécanismes, comme la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation.

La CPI est la première cour permanente internationale capable de juger les individus accusés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. A ce jour, elle a délivré douze mandats d'arrêt et une citation à comparaître pour des enquêtes dans quatre situations : la République Centrafricaine, le Darfour (Soudan), l'Ouganda et la République démocratique du

Congo. Quatre suspects sont actuellement en détention. Le Bureau du Procureur de la CPI aurait analysé ou est en train d'analyser au moins sept autres situations sur quatre continents.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : Des experts d'organisations non gouvernementales kenyanes et internationales sont listés sur les pages suivantes et peuvent être contactés pour des commentaires ou tout autre renseignement sur ces développements. Consultez la page <http://iccnow.org/> pour obtenir de plus amples informations.

ONG au Kenya

M. James Gondi, Eastern Africa International Criminal Justice Initiative (EAICJI), International Commission of Jurists, Kenyan Section

Tel 1 : + 254 (0) 20 387 59 81

Tel 2 : + 254 (0) 20 675 09 96

Portable : +254(0)721567232

E-mail : james.gondi@icj-kenya.org

(English, Swahili)

Mme Christine Alai, Legal Officer, Kenya Human Rights Commission

Tel. : (+254)-020-3874998/9 and/or 38746065/6

Portable : +254-722-264 497 or + 254-733-629 034

E-mail : calai@khrc.or.ke

(Anglais)

M. Boniface Njiru, Founding Member, The Centre for Justice and Crimes against Humanity

Tel. : (+254) 20229413 ; Fax : 254 (20) 243890

Portable: 254727255505

E-mail : njirubon@yahoo.com

(Anglais)

M. Charles Mbugua, Head, Kenya National Association of Social Workers

Tél : +254 020 2373873

Portable: +254 722 517852

E-mail : mbuguacharles@yahoo.com

(Anglais)

M. Marceau Sivieude, Africa Desk Director, International Federation for Human Rights

Nairobi, Kenya

Portable 1 : + 254 736 247 503

Portable 2 : + 33 6 48 05 93 13

msivieude@fidh.org

(Anglais, Français)

Autres experts d'ONG

Liste alphabétique par nom de l'organisation

M. John Washburn, Président, Coalition américaine pour la CPI

Tél : +1 212 907 1317

Portable : +1 917 589 5988

E-mail : jwashburn@unausa.org

(Anglais)

M. Dadimos Haile, Responsable du bureau thématique et justice internationale, Avocats Sans Frontières

Portable : +32 4 98 10 95 42

E-mail : DHaile@asf.be

(Anglais, Français)

Mme Oby Nwankwo, Directrice Exécutive, Civil Resource Development and Documentation Centre (CIRDDOC – Nigéria)

Portable : + 234-803 313 2494 ou + 234 805 029 8516

E-mail : nwankwooby@yahoo.com

(Anglais)

M. William Pace, Président, Coalition pour la CPI (CCPI)

Portable : +31 6 423 16 776

E-mail : pace@iccnw.org

(Anglais)

M. Stephen Lamony, Officier de Liaison pour l'Afrique et Conseiller sur les pays en situation, Coalition pour la CPI (CCPI)

Portable : + 31611126117

E-mail : lamony@iccnw.org

(Anglais)

M. Ndifuna Mohammed, Human Rights Network—Uganda (Kampala, Ouganda)

Portable : +256 772 419 229

E-mail : executive@hurinet.org.ug

(Anglais)

Mme Lorraine Smith, Directrice de Programme, International Bar Association (IBA)

Portable : + 31 634266310

E-mail : lorraine.smith@int-bar.org

(Anglais)

M. Richard Dickerr, Directeur, Programme Justice Internationale, Human Rights Watch

Portable : +1 917 747 6731

E-mail : dickerr@hrw.org

(Anglais, Français)

Mme Elizabeth Evenson, Conseillère, Programme Justice Internationale, Human Rights Watch

Portable : +32 (4) 9 82 98504

E-mail : evensoe@hrw.org

(Anglais)

M. Godfrey Odongo, Chercheur Afrique de l'Est, Amnesty International (Kampala, Ouganda)

Tél : +256 312 350 229

Portable : +256 772 722 930

E-mail : godongo@amnesty.org

(Anglais)

M. Christopher Hall, Conseiller juridique Justice Internationale, Amnesty International (Londres, Angleterre)

Téléphone au bureau : +44 207 413 5733 (Mardi, Mercredi et Vendredi)

Téléphone : +44 207 241 1728 (Lundi et Jeudi)

E-mail: chall@amnesty.org

(Anglais)

Mme Mariana Pena, Représentante permanente, Fédération Internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

Portable : +31 (0) 6 81939793

E-mail : mpena@fidh.org

(Anglais, Français, Espagnol)

Mme Alison Smith, Conseil juridique, No Peace Without Justice

Portable : +32 486 986 235

E-mail : alison@sensible.it

(Anglais)

Dr. David Donat Cattin, Directeur des Programmes, Parliamentarians for Global Action

Portable : +31 6 23 31 8581

E-mail : donat@pgaction.org

(Anglais, Français)

Mme Mariana Goetz, REDRESS Trust

Portable: +44 7950 610108

E-mail: mariana@redress.org

Mme Brigid Inder, Directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice

Portable : +31 6 20 38 71 84

E-mail : brigid@iccwomen.org

(Anglais)

Important : *La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un mouvement indépendant des ONG, est consacrée à l'établissement de la Cour pénale internationale en tant qu'organisation internationale juste, efficace et indépendante. La Coalition dans son ensemble, et son secrétariat, ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver les renvois, fournir un soutien juridique ou autre aux enquêtes menées, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.*

###